



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quatre-vingt-unième session

En ligne

Questions relatives à d'autres organes subsidiaires du Codex

Document préparé par le Secrétariat du Codex

Proposition de révision de la Norme pour le Kimchi (CXS 223-2001)

1. Le Secrétariat du Codex souhaite informer le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (CCEXEC) qu'un document de travail contenant une proposition de révision de la Norme pour le Kimchi (CXS 223-2001), révisée pour la dernière fois en 2017, lui a été soumis par la République de Corée.
2. Avant de soumettre cette proposition de nouveaux travaux à l'examen critique du CCEXEC et à l'approbation de la Commission, le Secrétariat du Codex diffusera une lettre circulaire (CL) afin de recueillir les points de vue des membres et des observateurs sur ladite proposition de nouveaux travaux.
3. Le Secrétariat du Codex souhaite attirer l'attention du CCEXEC sur le fait que cette norme relève de la compétence du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités (CCPFV), lequel a été ajourné *sine die* par la quarante-troisième session de la Commission du Codex Alimentarius (Commission) en 2020.
4. Pour rappel, la soixante-dix-neuvième session du CCEXEC (2020) avait recommandé qu'à la fin de sa session en cours, le CCFFV soit ajourné *sine die* étant entendu que le Comité pourrait réactiver le CCPFV à l'avenir en fonction des besoins identifiés par les membres et sous réserve d'une charge de travail suffisante. La quarantième session de la Commission (2017) a déjà approuvé de nouvelles propositions de travaux sur les noix de cajou (soumise par l'Inde) et les patates douces séchées (soumise par la République de Corée), que la quarante et unième session de la Commission (2018) avait convenu d'examiner ultérieurement. Lors de la soixante-dix-neuvième session du CCEXEC (2020), le Coordinateur pour l'Asie a souligné qu'il était pertinent d'entreprendre des travaux sur l'élaboration d'une nouvelle norme concernant les noix de cajou et les patates douces séchées.
5. Il est aussi important de rappeler qu'après avoir ajourné le CCPFV *sine die*, la quarante-troisième session de la Commission (2020) a demandé au CCFFV d'évaluer s'il était en mesure d'assumer la tâche relative à l'élaboration d'une norme pour les noix de cajou. En tant que pays hôte du CCFFV, le Mexique a indiqué que, de son point de vue, les travaux sur les noix de cajou relevaient du mandat du CCPFV, et devraient donc être entrepris par ce dernier et non par le CCFFV. Lors de la quarante-troisième session de la Commission (2020), le Ghana, le Kenya, l'Ouganda et le Sénégal ont insisté sur l'importance des noix de cajou en Afrique et ont exprimé leur appui pour le commencement de travaux sur l'élaboration d'une nouvelle norme pour ce produit. L'Inde a exprimé des réserves quant à l'ajournement du CCPFV.
6. La quatre-vingt-unième session du CCEXEC est invitée à prendre note de la suggestion de révision de la Norme pour le Kimchi (CXS 223-2001), ainsi que des deux nouveaux sujets de travail déjà approuvés et placés en attente en vue de faire l'objet d'éventuels travaux futurs, ce qui pourrait justifier l'examen d'une éventuelle proposition de réactiver le CCPFV par la quarante-cinquième session de la Commission.

Actualité sur le Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche

7. La quarante-troisième session de la Commission a approuvé la proposition de réactiver le Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche (CCFFP) pour travailler par correspondance, conformément à la « Procédure d'inclusion de nouvelles espèces dans les normes relatives aux poissons et produits de la pêche » du Manuel de procédure, dans le but d'évaluer si la Norme pour les sardines et produits de type sardines en conserve (CXS 94-1981) pouvait être modifiée afin d'inclure l'espèce *Sardinella lemuru* (sardinelle de Bali) dans la liste d'espèces de *Sardinella* inscrites à la section 2.1.

8. La trente-cinquième session du CCFFP a été organisée avec succès du 20 septembre au 25 octobre 2021 sous forme de travail par correspondance (l'adoption du rapport a eu lieu en ligne le 25 octobre 2021, REP21/FFP).

9. La trente-cinquième session du CCFFP est convenue d'élaborer un groupe de travail électronique (GTE), présidé par les Philippines et co-présidé par l'Union européenne, dont les langues de travail seront l'anglais, le français et l'espagnol, pour superviser l'évaluation sensorielle des espèces candidates, soit *Sardinella lemuru*, et de faire rapport à la trente-sixième session du CCFFP, planifiée provisoirement début 2023, de ses résultats, conclusions et recommandations.

Actualité sur le Comité du Codex sur les graisses et les huiles

10. La vingt-septième session du Comité du Codex sur les graisses et les huiles (CCFO) a eu lieu en ligne du 18 au 26 octobre 2021. La vingt-septième session du CCFO a achevé ses travaux sur l'huile de tournesol et les a transmis à la Commission pour approbation finale (étape 5/8) et a poursuivi ses travaux sur l'huile d'avocat qu'elle a ensuite transmis à la Commission pour approbation à l'étape 5. En outre, elle a répondu à plusieurs questions soumises par le CCMAS.

11. Les discussions sur la révision de la *Norme pour les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive* (CXS 33-1981) ont permis d'avancer sur plusieurs questions en suspens, y compris le réexamen de l'inclusion de l'huile d'olive ordinaire, et un mécanisme a été mis en place pour faciliter l'achèvement de ces travaux lors de la prochaine session. Cependant, des travaux supplémentaires étant nécessaires sur la norme pour l'huile d'olive et les dispositions pour l'huile d'avocat, le CCEXEC a demandé une extension du délai pour mener à bien chacun de ces travaux.

12. La vingt-septième session du CCFO a transmis quatre nouvelles propositions de travaux pour approbation, notamment les travaux sur l'huile de soja à teneur élevée en acide oléique, l'huile de sacha inchi et l'huile de camélia, qui entraîneront des révisions de la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CXS 210-1999) et de nouveaux travaux sur l'huile de canala qui entraînera une révision de la *Norme pour les huiles de poisson* (CXS 239-2017). Conformément aux pratiques actuelles et afin de ne pas perdre de temps, les GTE doivent commencer immédiatement leurs travaux en attente d'approbation des nouvelles propositions par la quarante-cinquième session de la Commission.

13. La réflexion sur la façon dont le CCFO peut contribuer à solutionner les problèmes relatifs aux acides gras *trans* et aux huiles partiellement hydrogénées a suscité un vif intérêt ; un document de travail sur ce sujet sera élaboré pour la prochaine session du CCFO. Au nom de l'un des membres, le CCFO a aussi demandé au CCEXEC des directives et des conseils sur les mécanismes pouvant être utilisés pour réviser la *Norme pour les produits à base de matières grasses laitières* (CXS 280-1973) en vue d'harmoniser les concentrations maximales de cuivre et de fer contenus dans le ghee (huile de beurre) avec ceux de la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CXS 210-1999).

14. En raison du court délai écoulé entre l'achèvement de la vingt-septième session du CCFO et de la quarante-quatrième session de la Commission, il n'a pas été possible de préparer l'examen critique ni de diffuser les normes pour adoption au cours d'une dernière série d'observations. Par conséquent, ces points seront examinés par la quarante-cinquième session de la Commission.